



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Débrayage des grutiers **Philippe Couillard doit revenir sur sa décision**

Montréal, le 22 juin 2018 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et le Syndicat de l'enseignement des Seigneuries (SES), le seul syndicat à représenter des enseignants de la spécialité Conduite de grues au Québec, demandent au premier ministre du Québec, Philippe Couillard, d'annuler les modifications réglementaires qui permettent désormais à un non-diplômé qui souhaite devenir grutier de suivre une formation réduite. Rien ne justifie les modifications apportées et celles-ci compromettent la sécurité sur les chantiers de construction au Québec. La FAE demande aussi au gouvernement de réunir les groupes concernés, dont font partie les enseignantes et enseignants, autour d'une table de concertation.

Ce décret, adopté au printemps, constitue un net recul en matière de santé et de sécurité au travail. Rappelons qu'afin d'améliorer la santé-sécurité sur les chantiers, l'industrie de la construction s'est dotée de formations obligatoires. Depuis 1997, avec l'implantation de la formation de conduite de grues, l'on note une baisse de 66 % du nombre de décès annuels impliquant une grue.

« Le gouvernement libéral est le seul responsable de la situation actuelle. Philippe Couillard doit faire preuve de courage et revenir sur cette décision, puisqu'elle met en danger à la fois les grutiers, leurs collègues de travail et le public. Les exercices n'ont plus lieu en milieu contrôlé, mais bien sur de véritables chantiers, ce qui augmente le risque d'accident. De plus, cette décision dévalorise tant la formation actuelle que les profs compétents qui la dispensent. À la FAE, nous sommes fiers de représenter les enseignants et enseignantes de la formation professionnelle qui chaque jour, grâce à leur expertise et à leur savoir-faire, font une différence en santé-sécurité et permettent aux élèves d'apprendre leur métier dans un cadre sécuritaire », déclarent d'une même voix Sylvain Mallette, président de la FAE, et Benoît Giguère, président du SES.

Dans le cadre du litige, la FAE et le SES achemineront, sous peu, une plainte au Protecteur du citoyen. Celle-ci vise à dénoncer les dangers potentiels inhérents à la décision du gouvernement Couillard. Cette plainte rappellera aussi au ministère de l'Éducation son obligation de promouvoir des formations qualifiantes et de qualité.

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent près de 38 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi qu'un millier de membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère en communication, au 514 603-2290, ou à mj.nantel@lafae.qc.ca